

M. La Salle: Madame le président, il me fait plaisir de répondre au député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine que je lis le jour quotidiennement, parce que la nuit, je ne lis pas. Je lis également d'autres quotidiens pour me renseigner, mais je n'ai pas le défaut de lire seulement le journal du parti libéral publié tous les mois. J'inviterais le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine à lire l'article 36: «Lorsque aucun accord n'est conclu avec le gouvernement d'une province pétrolière en vertu de l'article 22...»

L'article 36 répond parfaitement bien à la question qu'il me posait tantôt.

M. Béchard: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une autre question?

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps alloué au député de Joliette est maintenant écoulé.

[Traduction]

M. Reynolds: Madame le président, les propos adressés par le député d'en face à mon ami de Joliette font voir que ce dernier lit tous les journaux, séparatistes et autres. Au moins il sait ce qui se passe dans notre pays aujourd'hui. Il a une meilleure idée de la situation que le député d'en face, qui l'a prouvé en posant la première question. Peut-être est-ce qu'il dormait pendant le débat, étant donné que de l'autre côté on a été plutôt silencieux.

Permettez-moi tout d'abord de signaler que puisqu'il y aura lundi prochain une très importante réunion des ministres fédéral et provinciaux des Finances, pour examiner les conséquences du budget en ce qui concerne particulièrement la déductibilité fiscale des redevances provinciales, le moment était on ne peut plus mal choisi pour présenter ce bill. Et, abstraction faite de cela, il est à peu près impossible de l'étudier en lui-même, sans tenir compte du budget fédéral, parce qu'il y a interdépendance complète entre les deux questions. Étant donné, d'autre part, que le bill en était à l'étape du comité le 13 novembre, l'Office national de l'énergie a fait connaître la situation très malsaine de notre industrie du pétrole et du gaz et fait savoir que dans un délai relativement bref, notre pays ne pourra plus suffire à ses besoins en pétrole.

La confusion et le climat de confrontation qui règnent entre les provinces et l'Etat fédéral ont compliqué inutilement la planification des travaux d'exploration et de reconnaissance, qui concernent des réserves pétrolières encore à découvrir. Hier soir, par exemple, Radio-Canada signalait que le volume prévu des travaux de prospection, qui devait se chiffrer en gros à 2.1 milliards de dollars, a été réduit de 900 millions de dollars. Qui peut nier ici les conséquences que cela représente pour l'avenir de la prospection pétrolière au Canada? Il est évident qu'aucune société ne veut se risquer dans cet état de guerre déclarée qui règne entre les provinces et le gouvernement fédéral. Le budget du 18 novembre a réaffirmé l'intention, déjà énoncée dans celui du 6 mai, de ne pas admettre en déduction le montant des taxes et redevances payées aux provinces.

Le bill C-32 ne représente pas simplement une ratification de l'accord du 27 mars entre les provinces et le gouvernement fédéral, mais une atteinte aux droits de propriété des provinces. Dans ce bill, le gouvernement prend très clairement position; il est déterminé à empiéter sur les droits des gouvernements provinciaux aux terres, aux forêts, aux mines et au pétrole. Ne soyons pas assez naïfs pour croire que seules une, deux ou trois provinces

Administration du pétrole—Loi

sont en cause. Le pays tout entier, chaque province et chaque citoyen sont concernés.

Il est clair aussi que non seulement l'industrie pétrolière est en cause, mais aussi l'industrie minière. Dans ma propre province de la Colombie-Britannique, cette constante confrontation et l'absence de négociations sérieuses a gravement bouleversé toute l'industrie de l'exploration et de la mise en valeur des ressources naturelles.

La question des redevances est vraiment très critique et les industries extractives dans toute ma province, acculées à la double imposition et au chaos économique, vont sûrement disparaître.

Une voix: Portez les libéraux au pouvoir. Débarrassez-vous de Barrett.

M. Reynolds: Je ne trouve pas qu'il faille se débarrasser du premier ministre de ma province. Je ne suis pas d'accord avec sa politique, mais ses relations avec le gouvernement fédéral ne sont pas faciles.

Le fait même que les provinces et le gouvernement fédéral augmentent les impôts de l'industrie extractive a des conséquences bien claires. L'exploration fournit des milliers et des milliers d'emplois et elle représente des investissements de plusieurs millions de dollars; dès lors, combien de temps faudra-t-il pour que les sociétés cessent tout bonnement de produire ou que les gouvernements provinciaux soient forcés de rajuster ou de supprimer leurs redevances qui représentent, évidemment, une de leurs sources fiscales les plus importantes?

Il est évident aux yeux de la plupart des habitants de l'Ouest que sans ces redevances, nous ne pourrions pas jeter les bases d'une industrie secondaire contrairement à l'Est où ce secteur repose sur des bases solides. Si le gouvernement insiste pour faire adopter cette mesure, où sera l'Ouest du Canada dans dix ans lorsque ses richesses naturelles seront épuisées?

Nous avons eu droit à beaucoup de beaux discours sur les ententes volontaires conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces d'Alberta et de Saskatchewan en vue de subventionner les produits pétroliers, pour le bien de tous les Canadiens, pour une somme d'environ 2.5 ou 3 milliards de dollars.

Tous les partis ont loué les efforts de ceux qui ont travaillé à ces accords dans l'intérêt de leurs compatriotes. Mais qu'est-il advenu de cette foi dans la négociation? Encore une fois, très simplement, le gouvernement libéral a rompu l'accord, brisé la confiance des provinces et, par son budget proposé le 6 mai et son nouveau budget du 18 novembre, déclaré l'invasion des droits traditionnels des provinces.

Jamais le gouvernement libéral n'a essayé de s'asseoir d'égal à égal avec les gouvernements des provinces et de négocier les responsabilités selon des conditions justes.

Si les députés ne croient pas que l'action unilatérale du gouvernement fédéral dans le domaine du pétrole n'est pas un jeu de puissance visant directement la constitution, ils commettent une déplorable erreur. S'ils ne croient pas que ce n'est qu'un grand pas de plus pour centraliser encore davantage le pouvoir au pays, ils commettent une grande erreur. S'ils ne croient pas que de préférer l'affrontement à la négociation mettra en grave péril le vrai sens du fédéralisme, ils commettent une grave erreur.